

SOMMAIRE

Message du Maire	2
Extraits du Conseil municipal	3
Brèves communales	7
Culture du Vuache	9
Vie associative	12
Affaires scolaires	14
Lien social	17
Environnement	19
Communauté de communes	24
Infos et Agenda	28

Bloc Notes

Secrétariat de Mairie

Mardi de 7 h 30 à 17 h / Jeudi de 14 h à 19 h
Tél : 04.50.04.35.77. / Fax : 04.50.04.27.63.
e-mail : mairievulbens@orange.fr
site internet : www.vulbens.fr

La Poste

Du lundi au vendredi De 14 h 15 à 18 h 30 Levée : 15 h
Samedi de 9 h à 12 h Levée : 11 h
Tél. : 04.50.04.37.91.

Assistante sociale

Mme Laurence MOREL vous reçoit sur rendez-vous
(04.50.49.49.50.) en mairie de VULBENS,
le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi du mois, de 14h à 16h.

Déchetterie

*De novembre à février
Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Samedi de 9 h à 17 h 30
*De mars à octobre
Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Samedi de 9 h à 18 h
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter
le gardien au 04.50.04.64.08.

URGENCES

Pompiers 18 S.M.U.R. 15
Gendarmerie 04.50.04.33.55.
Centre anti-poison 04.72.11.69.11.



Message du Maire

Bien vivre ensemble : cela ne dépend que de nous !

L'été est là, enfin aurions-nous envie d'écrire ! Pour votre conseil municipal qui va prendre quelques vacances bien méritées, c'est le temps de faire un bilan du semestre écoulé. Le chantier des immeubles Halpades avance à bon rythme et le retard pris cet hiver a été rattrapé. Nous finalisons les devis pour l'aménagement de l'épicerie et le cabinet médical. Le dossier médecin avance lui aussi mais la « gourmandise » de certaines candidatures freinent un peu ce dossier. La microcrèche qui ouvre fin août est pratiquement pleine, nous y reviendrons plus longuement cet automne. Nous suivons toujours de très près le dossier de la Poste et nous faisons encore appel à vous pour nous aider à vaincre définitivement, dans un dossier loin d'être simple. Le carrefour et le petit giratoire entre la RD 7 et le chemin de la Fontaine est terminé, il joue à plein son rôle de sécurité. La carrière de Cologny a démarré et la commission de surveillance composée d'élus, de représentants des particuliers et de la nature se réunit tous les mois. Si tout se passe normalement, notre surveillance reste cependant accrue.

Avec notre appui marqué, une nouvelle institutrice prendra ses fonctions à la prochaine rentrée. Il a fallu pousser les murs de notre vieille école et vieille Mairie pour aménager une nouvelle classe pour l'accueillir. Notre cantinière, notre Emilie « chérie » ayant fait valoir ses droits à la retraite, nous avons recruté une nouvelle cantinière qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre. Nous aurons l'occasion de vous la présenter prochainement. Idem pour la nouvelle ATSEM diplômée qui remplacera Madame Sublet que nous remercions pour ces deux années passées à l'école. Enfin, au vu du nombre croissant d'élèves déjeunant à la cantine (« record » à 88 élèves), nous avons réorganisé les postes de surveillance cantine et nettoyage et une nouvelle personne sera embauchée en augmentant légèrement le créneau horaire actuel. Enfin, ce 6 juillet, nous choisirons le cabinet d'architecte chargé de construire notre nouvelle école qui se justifie d'heure en heure : 173 « têtes blondes » sont attendues à la rentrée prochaine !

Nous avons déposé au Conseil Général un projet pour l'entrée de Faramaz. Ainsi nous voulons vérifier notre objectif, à savoir, sécuriser l'entrée de notre bourg et dans le même temps récupérer quelques subventions qui se font de plus en plus rares...

Un autre dossier nous tient à cœur : celui de l'eau. Nous avons fait une pré étude qui montre que la réhabilitation de la source des Vernes présente un intérêt certain. Ainsi, avec la construction d'un réservoir qui servirait entre autre à approvisionner Faramaz et de défense incendie des Chavannoux, nous pourrions augmenter notre production en eau de 288 à 460 m³/jour, largement suffisant pour notre bourg. La Communauté de communes a souhaité lancer une étude en vue de mutualiser la gestion de l'eau sur le canton. Après l'expérience de l'assainissement et suite à un débat au sein de notre conseil, nous avons pris la décision de ne pas participer à cette étude. A nos yeux, si le réseau de secours pour les communes du canton géré par la CCG est fondamental, les communes doivent garder leur autonomie de gestion et décider de comment elles souhaitent gérer leurs réseaux. Tout ne doit pas être systématiquement mutualisé. Par exemple, la présentation en conseil communautaire du dossier petite enfance crèche (dont Vulbens ne fait pas partie) avec plus de 40% de financement par les communes, nous conforte dans notre choix de passer par le privé (qui présente les mêmes compétences que le public à un coût quasi nul pour notre commune) pour la gestion de notre micro-crèche. Bref, les sujets ne manquent pas, nous travaillons beaucoup, avec attention, passion, sérieux et pour vous.

Autre point de satisfaction pour nous, la renaissance du comité des fêtes qui a organisé ce 4 juillet un déjeuner champêtre fort apprécié. Des bénévoles ont relevé le défi, bravo à eux ! Enfin en cette période d'été où les activités extérieures reprennent, il est important de prendre conscience que nous ne sommes pas tout seul dans notre bourg. Soucieux de préserver notre qualité de vie, nous avons édité à votre attention un petit guide. Vous le recevrez prochainement. Il est modeste et rappelle simplement les droits et devoirs des uns et des autres pour bien vivre ensemble. Au nom de votre Conseil municipal, je vous souhaite un excellent été et de bonnes vacances.

Votre Maire, Frédéric BUDAN



Conseil municipal

Extraits de la séance du 19 mai 2010

PROJET AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS

Monsieur le Maire accueille Monsieur Bernard GAUD, Président de la Communauté de Commune du Genevois, venu présenter le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois à l'ensemble du Conseil Municipal. Il retrace les différentes phases de travail et les orientations retenues pour les moyens de transports entre le territoire du Genevois et celui de la Suisse.

Toutes les étapes et les renseignements du projet sont consultables sur le site www.projet-agglo.org

1. Achat d'un local destiné à une activité professionnelle médicale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention financière avait été passée avec HALPADES pour l'achat d'un local permettant à un ou deux médecins de s'installer. Les recherches sont d'ailleurs actuellement en cours et plusieurs candidats ont été reçus. Le bâtiment étant en construction, il s'agit aujourd'hui d'approuver l'achat de ce local d'une surface prévisionnelle de 119,76 m² pour un prix de 241 071,74 €.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un local destiné à l'activité médicale d'une surface prévisionnelle de 119,76 m² pour un prix de 241 071,74 € TTC, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

2. Achat d'un local commercial destiné à la délocalisation de l'épicerie multiservices

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention financière avait été passée avec HALPADES pour l'achat d'un local permettant de déplacer l'épicerie multiservices dans le nouveau bâtiment en construction. Il s'agit aujourd'hui d'approuver l'achat de ce local d'une surface prévisionnelle de 117,90 m² pour un prix de 237 328,26 €.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un local destiné à la délocalisation de l'épicerie multiservices, d'une surface prévisionnelle de 117,90 m² pour un prix de 237 328,26 € TTC, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

3. Convention de bail de location / local micro-crèche

Pour permettre l'ouverture de la micro-crèche « Garderisette » une convention de bail pour 2 ans, entre Michel DUCREUX, propriétaire de la maison qui accueillera les enfants et les Communes de Dingy-en-Vuache et Vulbens sera signée prochainement. Le loyer mensuel est de 1.400 euros, soit 1100€ pour Vulbens et 300 € pour Dingy. Monsieur le Maire souligne que le propriétaire a effectué d'importants travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs. Il remercie vivement ce dernier pour cet investissement et sa bonne collaboration avec la Commune.

Le Conseil Municipal approuve la convention de bail de location jointe à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

4. Questions diverses

✓ TRAVAUX

- Tous les gravats, cailloux et matières similaires entreposés sur cette décharge seront concassés par une entreprise que Paul DURET – Travaux publics – se charge de contacter. En contre-partie 500 m³ de matériaux concassés seront restitués à la Commune. Un travail sera également réalisé pour réhabiliter la plate-forme.

✓ SCOLAIRE

Les élèves du CP et CE1 continueront à la prochaine rentrée à bénéficier des cours de piscine. Il serait souhaitable que les « grandes sections » puissent également en profiter.

RENTREE SCOLAIRE 2010/2011

Les inscriptions pour la prochaine rentrée sont à ce jour de 173 élèves répartis ainsi :

119 élèves à Vulbens et 52 à Chevrier. L'importance des effectifs demande une réorganisation au niveau de la cantine et de la répartition des classes. Un poste supplémentaire est demandé à l'Académie et une demande

sera faite auprès de la MJC pour emprunter ponctuellement leur minibus pour le transport des enfants de Chevrier qui mangent à la cantine à Vulbens.

GARDERIE-PERISCOLAIRE

Sylvie MELCONIAN précise que dès la rentrée 2010/2011 le tarif de la garderie ne sera plus forfaitaire. En effet, la CAF demande à ce que le calcul soit basé sur le revenu des familles et dégressif selon le nombre d'enfants. Une information sera diffusée auprès des parents concernés qui devront fournir les documents nécessaires au calcul des tarifs horaire.

✓ **DIVERS**

- La requête de Monsieur PICKSULSKI contre le permis de construire URBATERRE a été rejetée par le Tribunal.
- Le taux de fréquentation de la Poste de Vulbens reste stable mais les opérations financières ont un peu baissé. Il faut souligner que la clientèle venant de Clarafond est pénalisée par la fermeture de la route sur Chevrier. Le Conseil poursuit ses actions pour le maintien de ce bureau et un tract invitant à la mobilisation sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.
- Carrière à Coligny : En concertation avec Monsieur SICAULT domicilié à Coligny et Monsieur DESCOMBES responsable du futur chantier, le contournement de la route, initialement prévu, sera modifié pour protéger la zone de biotope. Un état des lieux de la chaussée a récemment été établi par un huissier.
- Patrimoine Communal : En présence de Monsieur PREVOST – Agent de l'O.N.F ; 4 parcelles communales boisées ont été visitées. L'objectif de cette démarche est de répertorier ces bois remarquables dans le patrimoine communal et d'établir un planning d'entretien.
- Le conseil décide de réunir prochainement les agriculteurs pour établir un bilan quant à l'entretien des pâturages et des haies.

Extraits de la séance du 16 juin 2010

1. Rapport 2009 sur le prix de l'eau et la qualité du service

Sur proposition de Monsieur le Maire,

vu la Loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

vu le Décret N° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics et de l'eau potable et de l'assainissement,

vu la circulaire préfectorale n° 96-42 du 18 avril 1996 ayant pour objet l'information et la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2009 dressé par Monsieur le Maire, consultable en mairie.

2. Diagnostic Accessibilité de la commune

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité des lieux publics et des établissements publics, la commune doit établir un diagnostic accessibilité de son territoire. Etant donné l'important travail que cela représente, Monsieur le Maire propose de faire appel à un cabinet d'études. La somme à engager se situe entre 5000 € et 10 000 €. La sélection du cabinet pourrait se faire en collaboration avec la commune de CHEVRIER qui doit également réaliser ce diagnostic.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de sélectionner un cabinet d'études pour la réalisation du diagnostic accessibilité de la commune et lui donne pouvoir pour signer tout contrat et documents nécessaires au règlement de ce dossier.

3. Convention d'autorisation de voirie et d'entretien des trottoirs aux abords du giratoire sur la RD 1206, avec le Conseil général 74

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention de voirie et d'entretien à passer avec le Conseil général de la Haute Savoie concernant les trottoirs aux abords du giratoire sur la RD 1206 en agglomération à VULBENS. Le Conseil municipal approuve la convention à passer avec le CG 74 et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

4. Demande d'application du régime forestier aux parcelles destinées à l'élargissement du chemin « En Balme » / subventions Etat et Europe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de VULBENS :

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
VULBENS	B	1064	LA MONTAGNE	0	08	30
	B	880	TIRE-CUL	0	30	80
	ZN	5	SOUS LA GRANGE	0	12	89
	ZN	6	SOUS LA GRANGE	0	82	97
Total				1	34	96

Cette opération est souhaitée dans le but de faire bénéficier les parcelles ci dessus, du régime forestier, celles ci étant contiguës à la forêt communale actuelle. Le Conseil municipal accepte le projet, demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

5. Mise en sécurité entrée de Faramaz

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement pour mettre en sécurité l'entrée Est de VULBENS sur la RD 1206 à Faramaz. Les travaux sont estimés à 142 000 € HT. Le dossier de prise en considération élaboré par Profils Etudes a été envoyé au Conseil Général afin qu'il statue sur le bien fondé de cette mise en sécurité et qu'il établisse, en tant que gestionnaire des voiries départementales, une convention de financement prévoyant sa participation aux travaux. Lorsque la proposition parviendra en Mairie, un plan global de financement sera établi et soumis au Conseil pour approbation, avant consultation des entreprises.

6. Avis sur la gestion communautaire de l'eau potable

La communauté de communes du Genevois lance une étude sur l'opportunité pour les communes membres de lui déléguer la compétence eau potable.

A ce stade, VULBENS n'a pas compris le sens de la démarche et son intérêt intercommunal. Nous avons toujours affirmé notre souhait de participer à la part fixe de la gestion du réseau d'eau, qui représente à nos yeux le seul intérêt communautaire. Nous réaffirmons cette position. Ce réseau porte l'essence de notre solidarité communautaire et a, à notre sens, deux mérites : celui de servir de réseau de secours et celui d'alimenter les communes qui n'ont pas de ressources en eau. La compétence de la communauté de communes du Genevois doit se limiter à ces stricts objectifs.

Nous pensons que chaque commune doit se préoccuper de ce souci de la gestion de l'eau avant de lancer des programmes de construction gigantesque. Chacun doit alors assumer son choix et sa décision, à savoir payer la ressource manquante. Il nous semble un peu trop facile de faire ensuite appel à l'esprit communautaire en nous expliquant qu'il est injuste que les habitants de la ville de Saint Julien payent l'eau pour le reste du canton.

La commune de Vulbens se demande s'il est bien judicieux de se lancer dans un nouveau projet, dans une nouvelle compétence Combien coûtera un tel service ? Il n'y pas besoin de faire de grandes études pour savoir que le coût pour la CCG sera très élevé pour un bénéfice que nous ne concevons pas à ce jour. L'échelon intercommunal n'est pas toujours la meilleure réponse aux enjeux des territoires.

Nous voulons témoigner de l'extrême minutie avec laquelle la commune de Vulbens et le syndicat Pays du Vuache gèrent leurs réseaux : contrôle journalier du réseau, règlement communal sur l'eau, recherche de fuites systématique, investissement régulier dans le réseau et les installations qui font qu'aujourd'hui notre réseau est un modèle de fiabilité. Ce travail est celui de nos prédécesseurs qui nous ont appris à gérer cette ressource précieuse, ils nous ont appris le sens de la responsabilité lors du vote du prix de l'eau sur la commune. Ils nous ont appris le sens de l'investissement à bon escient. Tout ceci nous permet de disposer d'un réseau de qualité, au même titre que nous avons 65% de notre commune assainie lorsque la CCG a repris la compétence assainissement.

Notre conseil municipal poursuit cette politique de gestion de l'eau potable « en bon père de famille » et nous avons démarré un gros projet sur les Vernes.

Ainsi, la commune de Vulbens fait la proposition suivante : la CCG doit disposer d'un réseau de secours et/ou d'alimentation. Les communes financent la part fixe de ce réseau ; ensuite, chaque commune paye sa consommation d'eau. Le reste de la gestion demeure du domaine de la commune.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que la commune de VULBENS ne participera pas à l'étude citée ci-dessus et s'opposera à la reprise de la compétence eau par la CCG.

7. Questions diverses

- Eau potable

Le cabinet Profils Etudes a étudié l'opportunité de réhabiliter le forage des Vernes en mettant en place des périmètres de protection renforcés qui protègent efficacement cette ressource. Il s'avère que les travaux à envisager présentent un réel intérêt pour augmenter les capacités en eau de la commune et sont réalisables au regard d'un budget annexe de l'eau dont les dettes sont éteintes.

- Affaires scolaires

- L'effectif scolaire prévu pour la rentrée 2010 est de 172 enfants. La demande d'ouverture de poste a été entendue par l'Inspection académique et un ou une enseignant(e) rejoindra l'équipe au mois de septembre. Une nouvelle salle de classe sera aménagée au mieux dans l'actuelle salle de travaux manuels.
- La garderie périscolaire fonctionnera dès la rentrée sur deux sites, Vulbens et Chevrier. La Caisse d'allocations familiales a exigé la mise en place d'une tarification suivant le coefficient familial contre la pérennité des prestations versées à l'APE pour le service rendu. Une tarification suivant 4 tranches, complexe et pas toujours bien perçue par les parents puisqu'ils doivent produire leur feuille d'imposition sur le revenu, a donc été instituée. Les inscriptions comptent pour l'instant 35 familles et 53 enfants.
- La Maison familiale a tenu son Conseil d'administration. Les travaux d'agrandissement ont pris un peu de retard ; les nouveaux locaux devraient pouvoir être investis en novembre 2010. Le CFA a fait une demande d'ouverture d'une 2^{ème} classe de première BAC et possède désormais la compétence Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

- Travaux

Une rencontre a eu lieu avec l'exploitant de la future carrière et un propriétaire du secteur afin de caler le tracé du chemin qui sera créé pour éviter le passage des camions trop près des habitations. Cette voie sera supprimée au terme de l'exploitation.

Le curage des fossés est presque entièrement réalisé.

La réception des travaux d'eaux pluviales du lotissement Les Sorbiers a été faite sous réserves.

Des devis pour l'aménagement de la future épicerie dans le bâtiment HALPADES ont été demandés.

Un remerciement particulier va aux agents techniques, pour leur disponibilité et l'efficacité de leur travail.

- Environnement

Une réunion publique s'est tenue, lors de laquelle le Maire d'Entremont et la chargée de mission de l'association « Notre village, terre d'avenir » qui aide la commune dans l'élaboration de son Agenda 21, ont présenté à un public clairsemé le diagnostic du territoire et quelques actions à mettre en œuvre. Un comité de pilotage a été constitué afin de réfléchir à des propositions pour que notre commune s'engage sur le chemin du développement durable. 3 personnes se sont portées volontaires ; les personnes intéressées sont encouragées à rejoindre ce comité à tout moment.

- Divers

- ATMB a présenté son bilan d'activité. En terme de sécurité, le nombre de blessés a diminué de 13%. Le télépéage connaît un succès croissant mais les poids lourds empruntent moins l'autoroute qu'ils délaissent au profit des voies secondaires. Le chiffre d'affaires est en baisse de 3% mais la concession a été reconduite jusqu'en 2050, ce qui permet de lisser les résultats sur une période plus longue.
- Mme PARIS remercie la commune pour les fleurs offertes à sa mère à l'occasion du repas des aînés.



Brèves communales

TRAVAUX

Le programme de construction des logements sociaux se poursuit sur les 2 sites. Nous nous réjouissons pour ceux qui pourront accéder à des loyers ou des coûts d'achat raisonnables. La commune deviendra propriétaire de 200 m2 consacrés à une surface commerciale et à un cabinet médical.



Sur la route de Dingy, le rond-point a été matérialisé en collaboration avec la DDE, les véhicules sont ainsi contraints à plus de prudence et à modérer leur vitesse sur ce carrefour longtemps synonyme de non respect des priorités.



Après un hiver long et rigoureux, nos routes ont souffert, des trous apparaissent un peu partout. Une campagne de réfection a été programmée. Les agents techniques de la commune assurent la préparation et le remblayage et une société spécialisée réalise les finitions.



Le curage des fossés se poursuit dans le cadre de son programme annuel

Soucieux de ce bien précieux qu'est l'eau, nous avons renforcé le suivi attentif des consommations et la recherche des fuites sur notre réseau.



Sur les chemins de la plaine de Faramaz, 2 bancs ont été installés pour le grand plaisir des promeneurs qui aiment s'arrêter et admirer cette belle nature vierge de toute construction.



Un abri bus a été mis en place à Faramaz.



URBANISME

Permis de construire pour maisons individuelles accordés ce premier semestre:
M. Bouteiller-Buchard Cédric, M Rousset Jérôme, M Huin Boa
M Traoré Jean Malik, M Cornu Thomas, M Flhur Christophe
M Mme Tzarick Yann et Aurélie

RELEVÉ METEOROLOGIQUE 2010

janvier	février	mars	avril	mai	juin	total année
50	64	100	46	135	123	518



REUNION PUBLIQUE AGENDA 21

Dans le cadre de sa démarche «Agenda 21» aidée par l'association «Notre Village», la commune avait invité les habitants à une réunion publique le mardi 8 juin, la soirée étant animée par la responsable de l'association. Les personnes présentes trop peu nombreuses, mais très intéressées ont pu cerner au plus près les objectifs de la démarche, puis découvrir le diagnostic fait sur la commune en janvier où les membres du conseil municipal avaient répondu à 700 «questions/critères» laissant apparaître les points forts ou faibles du village. Ensuite Mr le Maire d'Entremont apporta son vivant témoignage, sa commune étant la 1ère labellisée en Hte-Savoie. Cette soirée était aussi l'occasion de constituer un comité de pilotage formé d'élus et non élus, ce comité ayant pour mission de réfléchir, d'analyser, de proposer les actions à mener où à changer : les décisions finales appartenant au Conseil Municipal.

Quelques personnes se sont déjà portées candidates, mais pour une question de dynamisme, le groupe doit être étoffé. Nous en reparlerons et faisons déjà appel à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de leur village et au-delà par celui de la planète : ils sont les bienvenus !

Retrouvez plus d'infos sur la page «Agenda 21» du site de la commune www.vulbens.fr et du site de l'association : www.notrevillage.asso.fr/

BILAN D'ACTIVITES 2009 ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc)



Le 7 juin dernier, la société ATMB qui gère l'Autoroute Blanche a publié son rapport d'activités 2009 face aux acteurs et élus concernés. L'Etat lui a confié, à compter du 1^{er} mai 2010, l'exploitation de la Route Blanche (RN205 : Le Fayet- Chamonix = 20kms), axe essentiel pour la **desserte de la vallée du Mont Blanc. Elle**

conserve son statut de route nationale sans péage. L'ATMB gère dorénavant un itinéraire continu de Chatillon-en-Michaille (Ain) à Courmayeur (Italie). 25 personnes recrutées, et 30 millions d'euros d'investissement entre 2010 et 2014.

L'échéance des contrats de concession est portée à 2050. Le bilan est encourageant : 13% de blessés en moins en 2009, une mobilisation des équipes 24h/24, 25 millions d'euros investis pour la sécurité, le service client et le développement durable. Une croissance constante du télépéage, mais un chiffre d'affaires (141,7 millions d'euros) et un trafic poids lourds en baisse respectivement de 3% et 11%.

Les objectifs de la société seront poursuivis en 2010 pour un montant de 28 millions d'euros sur l'ensemble du réseau.

- ❖ Assurer un haut niveau de service, la qualité au cœur des priorités
- ❖ Exiger une sécurité permanente
- ❖ Préserver l'environnement

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Afin de prétendre à la subvention allouée par le Conseil Général de la Hte Savoie, issue de la Compensation Financière Genevoise, la commune doit fournir chaque année en septembre la liste des habitants de Vulbens qui travaillent en Suisse quel que soit leur nationalité : le montant de celle-ci étant calculée au prorata du nombre de frontaliers

Pour 2009 celle-ci s'est élevée pour Vulbens à 204 844€ soit 843€/frontalier

Toute omission ou déclaration incomplète pénalise le budget !

Alors prenez contact avec la mairie afin de vérifier si vous êtes bien enregistré, surtout si vous venez d'emménager ou si vous avez récemment acquis le statut de frontalier. Nous vous en remercions par avance.

TNT

A compter du 11 mai prochain (date de démarrage des émetteurs TNT de Grenoble-Chamrousse, Chambéry-Mont du Chat et Gex-Montrond), la réception du programme de télévision analogique de France2 risque d'être perturbée pour les habitants de VULBENS qui ont une antenne râteau dirigée vers le relais de MONT SALEVE MONNETIER MORNEX

Pour recevoir avec une bonne qualité d'image les programmes de FRANCE2, les téléspectateurs devront basculer sur la TNT. Pour cela, ils devront s'équiper d'un adaptateur TNT externe ou d'un téléviseur avec TNT intégrée.

Je vous rappelle que, sur la région Alpes, tous les émetteurs de télévision analogique s'arrêteront le 20 septembre prochain (14 juin dans le Rhône). A ce moment-là, les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront obligatoirement s'équiper en TNT si ce n'est pas déjà fait.

NOUVEAU A VULBENS : Mme Nicole BRASSEAU, Naturopathe, praticienne en massages et soins énergétiques. Tél : 04.56.30.29.60. ou 06.68.78.60.25 / e-mail : nb_arc_en_ciel@yahoo.fr.

L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION Vêt'coeur de Bellegarde vous propose ses services dans les domaines suivants: repassage, couture confection, retouches. Coordonnées : A.C.I. Vêt'coeur 14 avenue du Maréchal Leclerc 01200 Bellegarde
Tel: 04 50 48 03 42 Mel : vetcoeur@free.fr



Culture du Vuache

40 ans de la MJC

Du 27 avril au 1er mai, une semaine riche en propositions pour feuilleter une « bibliothèque » âgée de 40 fois 365 jours ! Se retrouver : adhérents, acteurs d'hier et d'aujourd'hui, faire la fête ensemble avec toujours le même esprit : bonne humeur, amitié, culture, sport... Cet esprit fondateur de la maison et entretenu avec talent par le personnel et les bénévoles. Un grand merci à tous et plein de vœux pour l'avenir avec l'apport de nouvelles forces !
Une fête « reflet » des activités

L'artistique



les



concerts



le



sport



Des gâteaux à hauteur de l'événement



Et pour clore un rallye sous la pluie mais inoubliable !





20 ans du salon de coiffure «Stilygne»

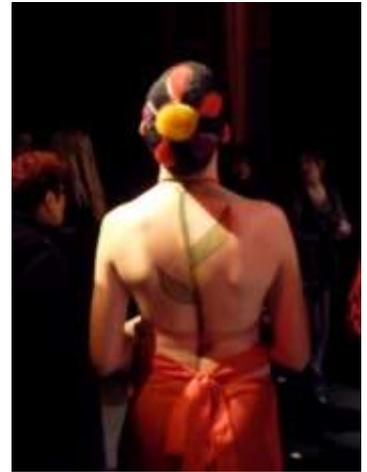


l'art



Tout
de la

coiffure mis en scène et fêté, à revoir pour notre plaisir !





Vie associative

A.F.N. Section de VULBENS

Samedi 13 février a eu lieu notre assemblée générale ordinaire, salle de la cantine, elle était présidée par notre camarade Guy RIME, membre du bureau départemental, devant 21 membres de la section, ainsi que les maires des trois communes (ou leurs représentants).

Après l'encaissement des cotisations, le trésorier a présenté le rapport financier,

suivi du rapport moral présenté par le président, qui a rappelé les activités de l'année 2009, dont le voyage annuel « Croisière des 3 lacs » en Suisse voisine qui fut un succès, et les activités prévues pour 2010.

Il a ensuite été procédé à l'élection des membres du bureau (reconduit en totalité) et la réunion s'est terminée par un apéritif suivi du repas : tous les convives ont apprécié la traditionnelle tête de veau !

A l'occasion de cette assemblée générale, Jacques BENOIT a été décoré, pour son dévouement, de la médaille des porte-drapeaux par Guy RIME.



Repas des Aînés (9 mai 2010)

En dépit de la date plus tardive dans la saison, d'une météo capricieuse, en ce dimanche 9 mai 2010, environ 80 personnes ont répondu présentes à l'invitation de la commune pour une journée qui leur est traditionnellement dédiée et orchestrée par l'équipe du CCAS dont le dévouement et le savoir faire ne sont plus à prouver.

Ce jour de fête fut une grande réussite pour tous les participants, les organisateurs, et les bénévoles toujours aussi fidèles et nombreux pour recevoir dignement nos anciens. Dès leur arrivée, ils sont accueillis dans la joie et la bonne humeur, après les effusions des « retrouvailles » sur la musique du fidèle animateur pour la 3^{ème} année consécutive, Monsieur le Maire prononce son discours de bienvenue ponctué d'un « bon appétit ! ». À la vue de l'apéritif, tous les visages s'illuminent, les convives sont prêts pour déguster aux dires de tous « un repas de roi ». La confection de ce menu a été confiée cette année au traiteur, Monsieur TILLIER de Cruseilles. Que de louanges ont été faites sur ces mets fabuleux de l'entrée aux desserts concoctés par la pâtisserie BENOIT. L'animation tout en douceur a permis dans cette enceinte du centre ECLA de faire résonner la voix des plus hardis des participants.

La fin de ce bel après-midi est annoncée par le départ d'une partie de l'assemblée, les tables commencent à se vider, la « valse du rangement et du nettoyage » commence pour rendre les lieux aux utilisateurs qui viendront le lendemain.

La décoration, la présentation, les menus réalisés par les enfants que nous remercions et le brin de muguet sur chaque serviette ont suscité une grande admiration chez nos aînés, très touchés par cette gentille attention à leur égard.

À l'année prochaine on l'espère !





UN FESTIVAL DE RUE... QUI A PLU !

Pour sa deuxième édition qui a eu lieu le samedi 5 Juin, le festival de rue a connu un grand succès. Petits et grands, tous s'étaient rassemblés au centre ville de Vulbens pour l'évènement.

Bien que victime d'une météo capricieuse l'an dernier, l'association Pourquoi Pas ? a réitéré l'expérience.



Cracheurs de feu, clowns, échassiers, marionnettistes ont investi les rues tout au long de la journée. Des stands d'artisans ont également pu profiter de cette journée ensoleillée pour présenter leurs œuvres et marchandises.

L'association Pourquoi Pas ? espère donc que les gens ont passé un très bon moment et les remercie de leur présence.

La prochaine manifestation qui se tiendra le samedi 23 octobre au Centre Ecla promet d'en mettre plein les

yeux à nouveau.



Des photos seront prochainement visibles sur le site <http://pourkoi-pas.fr>

APERITIF - REPAS « A LA RENCONTRE DES GENS DU COIN D'EN BAS »

Pour ne pas faillir à la tradition, les habitants des chemins du Coin d'en Bas, du Lavoir, et des Poulailleurs se sont retrouvés Samedi 29 Mai à midi, pour leur habituel et sympathique apéritif-repas entre voisins.

Ce rendez-vous permet aux nouveaux venus de faire connaissance avec tous et aux autres de se revoir autrement que pour un rapide bonjour échangé à travers une vitre de voiture. Chacun est venu avec un «petit quelque chose» à manger, une boisson et un siège. Attention, l'heure à laquelle débute cette rencontre est connue, mais celle à laquelle elle se termine, celle de la séparation....., « Ça dépend, s'il pleut, s'il y'a du vent !!! », comme disait Fernand Reynaud !



La doyenne de Vulbens a honoré de sa présence ce moment de convivialité, ainsi que Monsieur le Maire qui est venu trinquer avec ses administrés. Durant l'après-midi, tout en faisant honneur aux mets présentés, les anciens ont évoqué les figures qu'ils avaient connues, et les moments de vie qui s'étaient déroulés dans ces lieux.

Mais le temps passe, les stocks s'épuisent, il faut ranger le matériel, faire place nette; et l'on se quitte, heureux du moment agréable passé ensemble, en se disant : à l'an prochain.



Affaires scolaires

L'école est finie !

Le 2 juillet l'école ferme ses portes sur l'année 2009-2010 et laisse dans son sillage de belles aventures dans les mémoires des enfants, des maîtresses et des parents, à commencer par la sortie en classe nature, à bord d'une péniche, des élèves de cycle 3 en novembre 2009. (Voir reportage des enfants en page suivante).



Atelier théâtre

Tout au long de l'année, tous les élèves de la PS au CM2 ont été acteurs de théâtre, grâce à la belle pédagogie de la comédienne Agnès Bourgeois et à l'accès à la scène de l'auditorium. Des méthodes d'apprentissage taillées sur mesure : des sketches simples, des traversées de scène avec un chapeau sur la tête, bref, une belle aventure ponctuée par une rencontre parents « spectateurs » et enfants, le 12 mai pour les plus jeunes et le 19 juin pour les élèves du cycle 3. De l'avis du professeur de théâtre et des enseignantes, tous les enfants se sont « révélés » lors de ces ateliers, chacun allant à son rythme, comme le souhaitait Agnès. C'est en appliquant la règle d'or, **se respecter soi-même et respecter les autres** que l'on parvient à vaincre sa timidité pour certains ou à canaliser son énergie pour d'autres et donner ainsi le meilleur de soi dans la confiance. Pour le plaisir de tous.



Sports à l'école



Rencontre annuelle d'endurance en octobre, dans les vergers de Chevrier : la tentation fut grande de croquer une pomme au passage !

Les élèves de CP et CE1 ont bénéficié de 8 séances de piscine au Centre Vitam'parc. Cette activité est reconduite, y compris pour les « Grande section » à la rentrée prochaine, à la grande satisfaction des enfants et des enseignantes.

Les traditionnelles rencontres d'athlétisme des écoles du Vuache (Vulbens, Dingy-en-Vuache, Chenex, Vers et Malagny) ont été malmenées par la météo cette année. De reports en annulations, toutes les classes n'ont pas pu bénéficier de ce moment sportif, exceptés les CP-CE1 à Chênex le 14 juin et les « Cycle 3 » qui ont finalement reçu leurs « collègues » de Dingy dans leur école de Chevrier en dernière minute le 29 juin avec pique-nique à midi.

Et enfin, cycle roller et vélo pour les plus grands si le temps le permettait... ce qui ne fut pas toujours le cas ce printemps... !

Sortie des maternelles en mai

Sortie nature des petits et moyens, à la ferme pédagogique « Au coucher du Soleil » de Jonzier, avec ateliers découverte : toucher de graines et moulins, confection d'excellents gâteaux au yaourt, mangés au goûter, toucher de matières (paille, foin, maïs, herbe, laine, plumes...) en aveugle, fabrication d'un cochon avec des patates, allumettes, clous de girofle, à remettre dans le bon ordre !

Autant dire qu'ils ont apprécié ces manipulations vu l'état de la salle après leur passage ! Pique-nique sur place, visite de la ferme et de ses animaux, dégustation de lait tout frais tiré, balade en tracteur, bataille de foin, joli programme n'est-ce pas ?



Périscolaire : grands mercis pour la garderie !

A l'équipe des animatrices, Caroline, Annick et Coralie pour leur attention et dévouement auprès des enfants et qui permettent à ce service de fonctionner au mieux, toujours sous la houlette de bénévoles de l'APE, en partenariat avec le Syndicat Pays du Vuache (5000€ de subvention cette année, utilisation de la salle d'accueil à titre gratuit et prêt du mini-bus).

Aux mamans volontaires et bénévoles, Mmes Cathy Benoit, Floriane Muhlematter, Muriel Chambost, Muriel Roman, Emmanuelle Desèbe et Martine Thomas, qui tout au long de l'année ont assuré la surveillance des enfants à la sortie de 16h20 à Vulbens, épaulant ainsi Annick jusqu'au retour de Caroline de Chevrier avec les enfants de cycle 3.

Aux parents qui ont fait don d'objets (livres, jouets) à la garderie cette année. Nous sommes toujours preneurs !

Ecole : quoi de neuf à la rentrée ?

Pour faire face à l'augmentation des effectifs (173 inscrits à ce jour), l'Inspection académique d'Annecy a validé l'ouverture de poste demandée par l'équipe enseignante et appuyée par la mairie. La classe supplémentaire se situera au rez de chaussée de la mairie. Il faut encore faire avec les moyens du bord et patienter jusqu'à la livraison du nouveau groupe scolaire, prévue en janvier 2013. Les enseignantes et la municipalité mettent tout en œuvre pour assurer l'accueil et la scolarité des élèves dans les meilleures conditions possibles compte tenu des contraintes structurelles.



Classes de CM1 et CM2 : Notre séjour sur la péniche « La Vorgine et ma Découverte »

Nous sommes partis du lundi 22 au vendredi 27 novembre, c'est-à-dire que nous sommes restés 5 jours entiers sur cette péniche et avons dormi 4 nuits dans des sacs à viande (sacs de couchage), dans de petites cabines, sous l'eau, enfin...sous le niveau de l'eau. Nous avons fait plusieurs activités, avec des camarades d'une autre classe avec lesquels nous avons fait connaissance le lundi de notre arrivée. Nous allons vous présenter une partie des travaux que nous avons réalisés à notre retour en classe.

Le cycle de l'eau :

Le cycle commence d'un glacier. Le glacier fond, l'eau fondue du glacier coule dans un ruisseau puis une rivière. La rivière se jette dans un fleuve. Le fleuve se jette dans la mer. Pendant tout ce temps, l'eau s'évapore peu à peu. Une fois que l'eau est évaporée, la condensation forme des nuages. Quand les gouttelettes sont assez grosses, elles tombent, ce sont des précipitations. L'eau qui tombe rentre dans la terre, passe par les cailloux, le sable... Ca fait un filtre naturel avant de rejoindre la nappe phréatique...

Les invertébrés :

Certains invertébrés vivent au bord du canal. La plupart des invertébrés mangent du plancton et du phytoplancton. En observant l'eau, on peut savoir si l'eau est saine ou polluée. Ex : la sangsue vit dans l'eau polluée.

Quelques invertébrés que nous avons pêchés puis observés :

- La nêpe : a un siphon pour respirer sous l'eau.
- La larve de libellule : c'est un invertébré un peu spécial, il vit dans l'eau au début et quand il est grand, il s'envole.
- La sangsue : On la trouve souvent au bord du canal sous les pierres ; elle suce le sang.
- Le gammare : il ressemble à une petite crevette
- La limnée : ça ressemble à une planorbe sauf qu'il n'est pas plat
- L'azelle : ça ressemble à un gammare
- La demoiselle : c'est une petite libellule
- Le notonecte : Il a 2 nageoires qu'il utilise pour nager

LA MAISON DU FLEUVE RHONE.

Dans cette maison, nous avons appris beaucoup de choses sur le Rhône, des choses vraies et aussi des légendes.

Le Drac est un dragon qui vit sous l'eau.

Le silure est un poisson qui chatouille les pieds.

La machkroust est un poisson qui a les yeux globuleux.

Le castor vit sur l'île du beurre.

La maison du Rhône a déjà été inondée, avec plus d'un mètre d'eau dans certaines pièces.

Le pousseur peut pousser 176 camions.

La joute est un sport qui se pratique sur le Rhône.

L'inondation c'est un fleuve qui sort de son lit.

Le bac à traile est un fil qui rejoint un endroit à un autre.

Le pont sert à traverser le fleuve.

La lavandière est une personne qui lavait le linge dans le Rhône.

Un attelage est un bateau qui se fait pousser par l'eau et par les chevaux.

Un convoi poussé est un ensemble constitué d'un pousseur et d'une ou plusieurs barges.

L'écosystème

L'écosystème est un ensemble d'êtres vivants qui peuvent vivre autour d'un point d'eau. Il regroupe beaucoup d'espèces. Il constitue aussi une grande chaîne alimentaire qui commence du plancton et va parfois jusqu'à l'homme. **Sinclair, Tristan et Arthur**

Mardi matin nous avons commencé à enquêter sur Vienne

L'église Saint-Pierre est devenue le musée lapidaire. Devant le musée il y a des pierres qui s'appellent les pierres chats. Dans le musée Lapidaire : il y a beaucoup de statues, de la mosaïque qui sert à décorer l'intérieur des maisons. Là-bas nous travaillions sur une statue qui s'appelle Tutela et une déesse des richesses de VIENNE. Au théâtre antique on peut mettre 12000 personnes environ. Les différences style de théâtre sont: Odéon, antique. Le dessous de la petite maison du Pilon est abrité parce que les personnes à l'époque jetaient de l'eau et des déchets par leur fenêtre.

Les Bateaux

1: Les bateaux de passagers sont de grands bateaux qui peuvent naviguer sur la mer et le fleuve (fluvial et maritime.) Ils ont une pointe devant.

2 : Il y a la péniche qui sert à transporter du sable, du gravier et des choses non périssables (bateau fluvial.)

3 : Il y a aussi les bateaux de plaisance qui servent aux gens pour se détendre.

4 : Et aussi les convois-poussés ce sont des bateaux où il y a une barge qui n'a pas de moteur, et puis dans la barge il y a des conteneurs. La barge est poussée par un pousseur (qui a un gros moteur). C'est un bateau fluvial.

5 : Bateau de Croisière : Le bateau de croisière c'est un grand bateau et dedans il y a des gens qui sont en vacances .

6 : Les Métalliers transportent du pétrole. Ce bateau a deux coques pour que le pétrole ne coule pas dans l'eau (fluvial).

Les bateaux fluviaux sont des bateaux avec la coque plate, les maritimes ont la coque avec une pointe à l'avant.

Laurène, Victoria, Angélique



Sien social

Mission Locale du Genevois Haut Savoyard

Cet organisme lié au Pôle Emploi mais spécifique à l'accueil des jeunes jusqu'à 26 ans nous a communiqué son rapport chiffré pour l'année 2009 : **Une réalité à connaître.**

2256 jeunes accueillis dont **371 de notre canton**

1123 en premier accueil

10823 contacts dont **6416** entretiens individuels



Profil des jeunes

35% n'ont aucune qualification

35,7% ont un niveau CAP-BEP

29,3% ont au minimum le niveau BAC

15,4% en 1er accueil ont moins de 18 ans

51,9% sont des femmes

64% sont sans permis de conduire

59% sans moyen individuel de locomotion

11,3% logés de façon précaire

61,7% vivent dans leur famille

23,5% sont logés de façon autonome

96,3% ont une couverture sociale

9,1% bénéficient de la CMU

69,8% n'ont aucun revenu

15,4% ont une indemnité Chômage

9,9% sont salariés

3% bénéficient du RSA

Les services offerts aux jeunes

Accueil, suivi personnalisé, aide à l'orientation et au projet de formation, accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi, soutien au quotidien (logement, santé, mobilité...)

Bilan ADMR 2009

Conseil d'administration 28 mai 2010

Un premier bilan de l'activité 2009 fait apparaître une augmentation importante du nombre d'heures d'interventions passant de 12 657 heures en 2008 à 15 477 heures en 2009 soit une augmentation de 22 %.

Une enquête a été réalisée en collaboration avec la communauté de communes pour connaître les besoins en matière de portage de repas. La mise en place d'un tel service nécessite des investissements importants (local pour réception des repas, véhicule spécial et personnel pour la livraison). Une rencontre avec la CCG est prévue en septembre pour faire le point sur ce projet.



UNIVERSITE POPULAIRE 2009-2010 : L'ADOLESCENCE

Synthèse des deux derniers débats (janvier, mars) animés
par Denise DULLIAND, psychologue, EPE 74

PARENTS-ADOS : QUELLES NEGOCIATIONS ?

RAPPEL DES ETAPES DE L'ADOLESCENCE

1. Incertitude identitaire et fragilité narcissique dues aux modifications physiques, affectives et psychiques propres à l'individu couplées d'un changement de modèles identitaires.
2. Importance du groupe des pairs : besoin d'appartenance et de reconnaissance.
3. Emergence de la sexualité et rapport à l'agressivité.
4. Modification des rapports à l'autorité parentale : place du père et place de la mère.

AXES DE LA PARENTALITE

Pour l'adulte, l'adolescence de son enfant va entraîner : un réaménagement des rôles parentaux et conjugaux ; la capacité à faire le deuil du parent idéal, de l'enfant idéal et de sa jeunesse ; et la nécessité de « faire espace » en les générations.

NEGOCIATIONS ? SANCTIONS ? RESPONSABILITE

Cette notion de négociation n'est pas toujours adéquate, ce terme supposant que les 2 parties en relation soient au même niveau...

Le rapport à l'autorité change à l'adolescence mais la pose de limites par l'adulte reste indispensable à l'adolescent : il n'est pas l'adulte donc il ne pose pas les règles. Ces règles servent à sa structuration et à pallier aux angoisses de cette période. Ces limites servent aussi à être franchies ! Dans ce cas, il faut sanctionner, sans humilier ni soumettre, le but recherché devant être de **faire comprendre et de responsabiliser l'adolescent**, par le dialogue et la discussion qui sont à la base du rapport social. Annuler ou faire annuler une sanction supprime la possibilité donnée à l'ado de prendre conscience de sa responsabilité et donc de grandir.

Toutefois, si l'échange n'a pas été construit dans l'enfance, la « magie » ne marche pas à l'adolescence et le risque de conflit sera plus grand mais il ne faut pas céder et tenir bon tant qu'on peut !

Les heures de sortie par exemple : ce n'est plus un enfant mais un ado de 14 ans n'est pas un ado de 17 ans non plus ! Les règles, adaptées à l'âge, doivent être clairement posées (pas toute la nuit, ni n'importe où, avec qui, comment).

Le mensonge : signe du manque de confiance en soi et incapacité à reconnaître ses erreurs. Il faut l'encourager à réfléchir et en reparler plus tard avec des questions ouvertes.

S'il y a négociation pour certains aspects de la vie courante, ne pas chercher à éviter les conflits qui sont parfois nécessaires afin de poser un cadre rassurant pour l'adolescent qui croit, aussi bizarre que cela puisse paraître aux parents, que sa vie « leur importe peu ».

Aimer son enfant, ce n'est pas tout lui permettre. Les parents sont les référents de la loi, notamment le père. Expliquer la différence entre le légal et l'illégal et ne pas transiger dessus (la consommation d'alcool, c'est illégal en dessous de 18 ans et la prise de drogue est interdite par la loi).

Père et mère sont tous deux sollicités dans leur autorité et il est important d'aller dans le même sens même si le discours est différent dans la formulation. Que chacun soit vigilant à ne pas discréditer l'autorité de l'autre parent. Cette complémentarité parentale permet à l'ado de se construire et de pouvoir « compter sur l'autre » dans l'existence et se rendre compte de la valeur qu'accorde son parent au point de vue qu'il défend. Une explication lors d'un différend avec un

ado doit durer au maximum 10 minutes et ce n'est pas une négociation. Après, sujet clos, même si les portes claquent en signe de désaccord et qu'ils nous annoncent qu'ils veulent partir de la maison parce que décidément les parents n'y comprennent rien à rien !

Les limites posées à l'adolescence demandent aux parents persévérance, fermeté, confiance et capacité à donner du sens aux limites qu'ils posent (encore plus que dans la petite enfance).

CONCLUSION

« Croire qu'il y a du possible encore invisible dans le réel » (Edgar Morin). La confiance en l'avenir de son adolescent est INDISPENSABLE et le parent doit dissocier ses angoisses parentales de celles de son ado. Le but ultime des adolescents étant de vérifier si l'on s'intéresse encore et toujours à eux, de nous dépasser et rien que pour ça, heureusement que nous ne sommes pas parfaits et que l'on commet des erreurs !

COMMENT ACCOMPAGNER NOS ADOS ?

EN FAMILLE

* **Entre contrôle et soutien**, l'accompagnement des ados demande aux parents de revoir la manière de maintenir le lien, la sécurité affective et le cadre rassurant : ces deux éléments étant indispensables dans la construction identitaire de l'individu dès l'enfance, ils demandent à être revus à l'adolescence.

* La place de chacun dans la famille a également besoin d'être revue à cette période : **qui dit quoi ? qui fait quoi ?...**

* En fait, l'adolescent veut voir **sur qui il peut compter. Comment les parents tiennent-ils le cap face à lui ?**

SUR LE PLAN SCOLAIRE

* Importance de la réassurance pour éviter la dévalorisation (aussi bien du côté parental que scolaire).

* Exprimer clairement à votre adolescent ce que vous avez à lui dire, pas de sous-entendus pour faire comprendre.

* Valoriser les réussites sans minimiser les échecs mais veiller à maintenir l'équité.

SUR LE PLAN SOCIAL

* Par rapport aux amis de vos adolescents : les rencontrer de temps en temps en évitant les jugements rapides sur l'apparence. N'oubliez pas qu'il est important pour eux de vérifier si vous savez les voir « en-dessous » de ce qu'ils vous montrent.

* Maintenir du cadre en exprimant vos valeurs, sans rigidité mais avec rigueur.

* Les aider à persévérer, ce qui n'est pas « tendance à cet âge », qui plus est dans les sociétés actuelles.

COMMENT AIDER LES ADOS A SE MOTIVER ?

* Se centrer sur le présent tout en donnant des objectifs,

* Encourager à la persévérance,

* Donner du sens à l'action,

* Favoriser la confiance en lui, en vous exprimant aussi bien sur les actions positives que négatives, en leur permettant de traverser les doutes et les échecs : les humains ne sont pas seulement ce qu'ils ont et ce qu'ils font.

BIBLIOGRAPHIE

* Savoir communiquer avec les adolescents (E. Tartar Goddet, Ed. Retz)

* La construction adolescente (S. Lesourd, Ed. Erès)

* L'estime de soi des adolescents (G. Duclos, D. Laporte et J. Ross)

* Gérer des adolescents difficiles (Collectif, Ed. De Boeck)

* Regards croisés sur l'adolescence (M. Rufo, M. Choquet, Ed. Marabout)



Environnement



Le SIPCVC : une collectivité chargée de l'élaboration du DOCOB du massif du Vuache

Le massif du Vuache constitue une entité naturelle remarquable du bassin genevois. Il recèle une richesse botanique connue depuis le siècle dernier et un intérêt faunistique majeur, en particulier pour les oiseaux.

Le SIPCVC

Créé en 1990, le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCVC) est animé par la volonté unanime des 6 communes membres (Chevrier, Vulbens, Dingy-en-Vuache, Savigny, Chaumont et Clarafond-Arcine) de protéger la montagne du Vuache.

En 1996, le SIPCVC engageait des opérations de restauration de pelouses sèches par débroussaillage. En 1998, la Région Rhône-Alpes soutenait le SIPCVC pour la réalisation d'une étude préalable au contrat de site du Vuache, afin de recenser les richesses du massif et de proposer des actions visant à les préserver et à les valoriser. En 2000, ces objectifs étaient finalisés dans un programme quinquennal d'actions. La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 74), le Conseil Général de la Haute-Savoie (CG74) et les Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (A.T.M.B.) décidaient également de soutenir le programme d'actions du SIPCVC en faveur de l'espace naturel.

Aujourd'hui, le SIPCVC poursuit ses actions de protection et de conservation du massif. Un nouveau contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes » a été signé avec la Région en 2007. Le CG74 dans le cadre du nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et la FDC 74 ont souhaité reconduire leur partenariat avec le SIPCVC.

La désignation du massif du Vuache au titre de la directive « Oiseaux » en avril 2006 a d'abord suscité beaucoup d'interrogations de la part des élus et des acteurs locaux (agriculteurs et chasseurs notamment). Mais elle s'est très vite affichée comme une nouvelle opportunité pour le territoire, complémentaire aux actions déjà entreprises. Les communes ont d'ailleurs été à l'origine de l'élargissement du périmètre proposé, afin d'intégrer un réseau de zones humides. Elles ont également demandé à ce que le site soit désigné au titre de la directive « Habitats ».



Le site Natura 2000 du massif du Vuache

Le périmètre Natura 2000 comprend : le massif du Vuache, le mont de Musièges et la vallée du Fornant. Il couvre une surface de 2 050 ha et concerne les 6 communes membres du SIPCVC ainsi que les communes de Contamines-Sarzin et de Musièges.

Le Vuache comprend 12 types d'habitats naturels menacés à l'échelle européenne ainsi que des espèces d'intérêt communautaire comme :



le Sabot de vénus (Orchidée), le Damier de la succise (Papillon de jour) et le Lynx d'Europe.

Plusieurs espèces d'oiseaux remarquables nichent sur le massif : la gélinotte des bois, le circaète Jean-le-Blanc, le grand-duc d'Europe, le faucon pèlerin, les pics noir, cendré et mar, la pie-grièche écorcheur. C'est également une importante voie de migration pour les oiseaux, à l'automne et au printemps, essentielle pour les rapaces (le deuxième site identifié à ce titre en France) avec plus de 25 000 oiseaux de proie régulièrement comptabilisés au passage.

Enfin une trentaine de plantes de grand intérêt ont été recensées sur l'ensemble du site, avec notamment des espèces d'affinité méridionale dont certaines trouvent au Vuache leur unique station départementale (dictame blanc et buplèvre élevé). La flore vernale est particulièrement spectaculaire (plus belle station départementale d'Erythronée dent de chien).

Le document d'objectifs

En mars 2007 était créé un comité de pilotage (COFIL) chargé de conduire l'élaboration et de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Massif du Vuache ». Ce comité comprenait les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi que des représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature et scientifiques. La première réunion du COFIL était organisée en avril 2007 sur la commune de Vulbens.

Les membres du COFIL ont ainsi désigné le président du COFIL, à savoir Jean-Louis DUCRUET, ainsi que la collectivité porteuse de projet chargée de l'élaboration du DOCOB, à savoir le SIPCVC.

La maîtrise d'œuvre du DOCOB est donc assurée par le SIPCVC. Cependant, pour des raisons de compétences scientifiques et techniques, le syndicat a décidé de s'associer à un prestataire de service pour la rédaction du DOCOB. ASTERS, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, assisté de ses deux partenaires techniques l'Office National des Forêts (ONF) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), ont été choisis pour apporter leur soutien au SIPCVC.

Le DOCOB est en cours d'élaboration. Les premières orientations ont été présentées au COFIL dans l'automne 2009 et le document sera finalisé dans le courant de l'année 2010.

Jean-Louis DUCRUET, Président du COFIL et du SIPCVC



Balade du 24 mai 2010 SIAV et SPCV

« 2010, année mondiale de la biodiversité » Dans ce cadre, le Conseil Général de la Haute-Savoie a décidé de mettre en valeur et faire connaître au grand public un certain nombre d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement, de Protection et de Conservation du Vuache (SIAV et SPCV) très impliqués dans la démarche, ont organisé le 24 mai 2010, une sortie nature dans le massif du Vuache, pittoresque chaînon jurassien. Une vingtaine de personnes étaient regroupées à l'heure du départ, par cette belle matinée de lundi de Pentecôte, place de l'église à Chaumont pour une balade le long de l'**itinéraire pédestre balisé « Du Château à Vovray »** à la rencontre des richesses naturelles du massif du Vuache.

Le célèbre naturaliste, Jacques BORDON, grand connaisseur des lieux et Christian PREVOST de l'Office National des Forêts, membre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ont accompagné les participants tout au long de la journée à la découverte des multiples familles de végétaux. Chacun allant de ses commentaires, ici une **Hélianthème de l'Appenin**, là un **Erable de Montpellier** : ou l'**Aéthionème des rochers**. Bien d'autres variétés ont été citées : **La Fraxinelle**, le **Stipe penné**, l'**Armoise blanche**, le **Lys Orangé**, celui-ci très difficile à voir car devenu très rare, le **Dent de chien**. Soudain le groupe s'arrête et prêle une oreille attentive pour écouter dans le silence le chant du **Pic Noir**, peut-être celui du **Pouillot de Bonelli** ou du **Pouillot siffleur**. Entre temps une pléiade de papillons dont l'**Apollon** s'est fait prendre dans le filet du chasseur de papillon, un **Lézard vert** effrayé, s'est enfui dans le sous-bois. Lors de la montée, les marcheurs ont contemplé : la montagne des Bornes, le Mont Blanc, le plateau de la Semine et la chaîne du Jura.

Après une pose-repas champêtre, bien méritée, l'ascension continue : jusqu'au sommet du Mont Vuache (1101m). En redescendant sur le hameau de Vovray, une vue sur le plateau des Daines et ses belles prairies attire le regard des promeneurs, un peu fatigués, d'avoir cheminé le long d'un sentier un peu pentu, mais ravis de cette belle journée auréolée de fabuleuses rencontres marquant le début de la saison estivale.



Helianthème de l'Appenin
(Seule localité départementale pour cette espèce)



Erable de Montpellier
(Sur les rocailles exposées de Chaumont au fort l'Ecluse)



Aéthionème des rochers
(Sur les rochers du flanc occidental)

JOURNEE ENVIRONNEMENT DU 27 MARS 2010 A VULBENS

Sur l'initiative de la commune dans le cadre de la journée Environnement, et sur demande du Maire, le technicien de rivières de la Communauté de Communes du Genevois est venu animer samedi 27 mars dernier au matin un atelier « découverte et mise en œuvre d'une technique végétale de stabilisation de berges ». Mais qu'est-ce qu'une technique végétale ?

Il s'agit de travailler avec des végétaux vivants, prélevés et mis en place soit avant la montée de sève dans ce cas précis (début du printemps), soit avant le repos végétatif (à l'automne), afin qu'ils constituent une protection mécanique contre les phénomènes d'érosion de rivières et que le développement de leur système racinaire durant le printemps assure le maintien des berges. Ce sont des alternatives écologiques et paysagères, généralement peu onéreuses, à la mise en place de techniques lourdes issues du génie civil, tels que les enrochements ou les palplanches.

Préalablement à cette matinée, les services techniques de la commune et le technicien de rivières avaient planté, sur un linéaire d'environ 4 mètres, 9 pieux de robiniers faux acacias (essence imputrescible, c'est-à-dire qui ne pourrit pas au contact de l'eau) au pied de la berge à conforter, légèrement terrassés la pente pour l'adoucir et coupés des branches vivantes de saules.

Localisé au lieu dit La Planche, ce petit chantier de tressage de saules s'est déroulé entre 8h30 et 12h avec la participation de 3 personnes et 1 enfant. Dans un premier temps, il a fallu trier les branches de saules utilisables, les ébrancher en partie pour obtenir des longueurs homogènes d'un seul tenant (de 2 à 4m), récupérer les résidus de coupes ou ramilles pour les placer perpendiculairement au courant entre la berge et les piquets afin qu'elles constituent la couche anti-affouillement de l'ouvrage. Ensuite, nous avons tressé les branches de saules une à une entre les piquets dans le sens du courant, en veillant à enfoncer d'au moins une vingtaine de centimètres chacune des bases de branches dans la berge pour permettre la reprise du végétal, en alternant d'un ou deux piquets l'ancrage en berge de chaque branche et en compactant au fur et à mesure de l'avancement chaque rang sur le précédent pour donner une bonne cohésion au tressage. Une fois la hauteur désirée atteinte (entre 20 et 50 cm en général, les 10 premiers cm pouvant être noyés), un géotextile biodégradable à base de fibres de coco a été découpé, puis cloué aux piquets à l'intérieur du tressage, pour être enfin déroulé sur l'ensemble de la berge travaillée après un apport de terre végétale. Maintenu et plaqué au sol par des agrafes métalliques, ce géotextile protège la berge de l'érosion de la pluie et apporte des oligo-éléments aux plantes lors de sa décomposition par les microorganismes du sol.

Pour finir, des boutures de saules, frênes, aulnes et cornouillers sanguins ont été mise en place directement sur la berge pour accélérer la revégétalisation de cette berge.



Réalisation du tressage : enfoncement des branches et insertion de branches entre les espaces restants



Vu de face du tressage terminé : géotextile plaqué sur la berge et boutures mises en place

De retour sur site 1 mois et demi après le chantier pour vérifier la tenu de l'ouvrage et constater le degré de reprise des végétaux (boutures et tressage), quelle surprise de voir des pieds de Renouée du Japon !

Cette espèce et sa cousine la Renouée Sakhaline sont présentes dans la liste des 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles (liste établie par l'Union Internationale de Conservation de la Nature).

Or, la problématique liée à cette plante est très importante sur Vulbens. En effet, suite à un recensement dans le cadre du Contrat de Rivières, il s'avère que cette commune est la plus envahie du canton, principalement à cause du massif localisé sous la RD 1206 le long des 250 mètres linéaire de la Fontaine Froide.

Le technicien de rivières travaille actuellement à chercher une solution / proposer une action avant que ne soit terminés les travaux de construction de logements sur le secteur.

Pour information, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) a été mandatée par l'Agence de l'Eau RM&C, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de Haute-Savoie et la Fondation Nature et Découverte pour travailler à l'échelle du département sur la problématique des espèces invasives, notamment les Renouées. Leur rôle est de centraliser/recenser les foyers d'invasives et d'établir une cartographie départementale, de proposer/expérimenter des solutions de lutte contre ses espèces, de sensibiliser le plus grand nombre et de diffuser régulièrement de l'information. Aussi, vous trouverez à travers le lien Internet suivant une importante source de documentation sur les Renouées (origine, conséquences écologiques, dissémination, faire et ne pas faire, etc.) :

www.frapna.org/ressources-renouees/

Bien entendu le technicien de rivières de la Communauté de Communes du Genevois, Pierre LOISEAU, reste à votre entière disposition pour tout renseignement ou indication technique relative à la présence de Renouées sur votre propriété en bord de cours d'eau. Le contacter au 04.50.95.91.42. ou via ploiseau@cc-genevois.fr



1 mois et demi après : explosion de Renouées !



Après arrachage manuel des pieds de Renouées



La Fontaine Froide sous la RD 1206 : foyers de renouées du japon ayant envahis les berges



Communauté de Communes

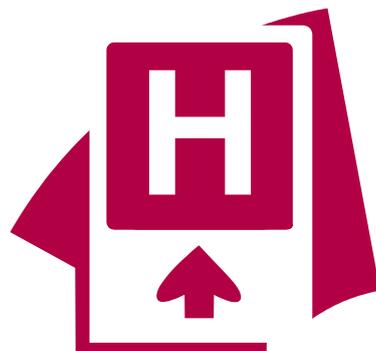
Désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'hôpital de St Julien

La loi du 21 juillet 2009 suivi du décret du 8 avril 2010 portant réforme de l'hôpital prévoit que les conseils d'administration soient remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, composition, et mode de fonctionnement profondément renouvelés. Il est donc proposé à la CCG sur le territoire de laquelle se trouve le CHI SUD LEMAN VALSERINE de participer à ce conseil.

L'article R6143-3 du code de la santé stipule que, pour ces établissements de ressort intercommunal, il est nécessaire de désigner :

- représentant pour la commune siège (St- Julien)
- représentant de la principale commune d'origine des patients au cours du dernier exercice (Bellegarde)
- représentant de l'EPCI

Le conseil communautaire décide de désigner Mr Bernard GAUD seul candidat, comme représentant de la CCG au conseil de surveillance du CHI SUD LEMAN VALSERINE.



Soirées Elus-Entreprises

Dans le souci de connaître au plus près la problématique de l'emploi sur notre canton, la commission «Economie» de la Communauté de Communes présidée par Frédéric BUDAN organisait à l'automne une rencontre/synthèse suite à un questionnaire envoyé à toutes les entreprises.

Une deuxième rencontre était programmée ce 19 mai ayant pour thème : «**Le retour à l'emploi** ». La soirée était ouverte par le Président Bernard GAUD et Frédéric BUDAN en charge de l'animation de cette commission donnait la parole aux intervenants invités à savoir : Mission locale, Pôle Emploi, Directions Départementale et Régionale du travail. Ceux-ci ont expliqué toutes les possibilités d'aides en suivi, en financement, en analyse offertes soit aux demandeurs d'emploi soit aux employeurs pour favoriser les intégrations diverses au sein du monde du travail. Puis ce fut le tour de 3 entrepreneurs travaillant en bonne intelligence avec ces services et profitant des mesures mises en place de nous faire part de leur vécu : Le laboratoire « Cell Made » a bénéficié d'une aide en ressources humaines : résultat : Fidélisation du personnel, salaires au niveau suisse. Le Centre Migros Vitam Parc : 220 emplois dont 54 en contrats de professionnalisation avec l'appui et le suivi de l'ANPE. L'entreprise GEM BUS/ Proxigem : 63 chauffeurs dont 30 recrutés et aidés dans le cadre du dispositif CARED (contrat de retour à l'emploi durable) et embauchés, fidélisés par un schéma DRH en 5 phases d'évolution dans le métier et pouvant accéder à une VAE (valorisation des acquis d'expérience).

Une rencontre, au service des entrepreneurs qui n'ont que très peu répondu «présents». Dommage et décevant pour les élus et les intervenants qui ont donné du temps à cette préparation. D'autres



rencontres seront organisées.

Pose de la 1^{re} pierre station épuration du VUACHE

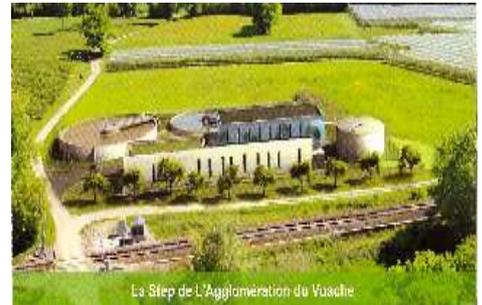
Le 21 mai 2010, à Chevrier, marquera une nouvelle étape dans la mise aux normes du réseau d'assainissement de la communauté de Commune du Genevois. En effet, la station d'épuration de la commune de Valleiry devenue trop petite, obsolète, celle de Vulbens arrivant à échéance, un projet de nouvelle station d'épuration regroupant les réseaux des communes de Chevrier, Valleiry, Vulbens et Dingy en Vuache a vu le jour : **la Station d'Épuration de l'agglomération du Vuache.**

Cette réalisation, dont le coût s'élève à 8 millions d'Euros financés par la CCG, la SMDEA et l'Agence de l'eau, permettra de traiter les eaux usées de ces quatre communes. Les travaux de fondation commencés en début d'année sont en cours d'achèvement. La pose symbolique de la 1^{ère} pierre du bâtiment a été marquée par une cérémonie réunissant les agents de la CCG, les entreprises et un grand nombre d'élus : M. Maurice SONNERAT, Conseiller Général et président du syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA), M. le suppléant du député Claude BIRRAUX, M. Bernard GAUD, Président de la CCG, M Frédéric BUDAN, M. Marc FAVRE et M. Marc MENEGHETTI, Maires ou Adjointes des communes concernées.



Après avoir effectué le geste symbolique, M. Guy ROGUET, Vice-président de la CCG chargé de l'assainissement a pris la parole pour expliquer la composition de ce complexe prévu pour 10

000 habitants. La STEP c'est aussi « : 1 collecteur de rejets de 2 Km jusqu'au Rhône, 1 canalisation de transfert pour relier les anciennes stations de Valleiry et Vulbens, 2 postes de relevage dans ces deux communes, 18 mois de travaux. La mise en service est prévue pour l'été 2011 », M. Bernard GAUD intervient pour expliquer les difficultés rencontrées à trouver un site, puis détaille le fonctionnement de ce système de traitement des boues et déchets en suspension, soulignant son efficacité par temps sec et/ou pluvieux, limitant les nuisances (odeurs, bruits) au minimum. Le collecteur de rejets pourra ainsi acheminer l'eau rendue propre vers le Rhône. Le Conseiller Général à son tour a reconnu le bien fondé de cette réalisation, dans le cadre de la CCG, qui démontre que la mise en commun des énergies et des fonds ajouté à la volonté des politiques permet à des projets d'envergure d'aboutir. Ce qu'a également souligné Marc FAVRE. Pour clore cet événement, les participants ont été conviés au verre de l'amitié.



Rapport annuel 2009 de la commission déchets

- Poursuite de la politique de regroupement de la collecte des ordures ménagères avec des conteneurs de 750 l ou semi-enterrés pour optimiser les coûts et la sécurité du personnel.



- Renouvellement du « mulet », achat d'une benne à enlèvement des ordures ménagères polyvalente.

- Distribution des composteurs aux foyers (opération toujours en vigueur, se renseigner à la CCG).

- Gestion des D3E (déchets électroniques et électroménagers) : bennes mises en place en octobre 2009, les premiers résultats seront présentés sur le bilan 2010. Pour autant le constat fait montre un succès probant. Le fonctionnement de la filière est techniquement très bien organisé. Bémol : carton rouge à certains individus mal intentionnés qui vandalisent ces bennes durant la nuit.



Les 20 ans de jumelage avec Mössingen

Cet anniversaire fut fêté avec la venue de nos amis d'Allemagne les 12 et 13 juin : anniversaire qui coïncidait aussi avec les 150 ans du rattachement de la Savoie à la France (14 juin 1860). Ces deux dates ont donné le tempo et la couleur à un programme riche et varié, où les groupes de musique, de danses ou de chants des deux pays se sont produits. Au delà de ces plaisir artistiques, la chaleur, la qualité des échanges par les personnalités ou les responsables du jumelage furent des moments privilégiés, reflet des amitiés diverses tissées au long des échanges scolaires, associatifs, sportifs, élus...



Voici quelques phrases entendues : «Ce week-end : une perle à rajouter au collier que nous bâtissons depuis 20 ans...» «L'Europe est en crise, mais nous devons faire l'Europe des citoyens pour poursuivre celle-ci...». La fin des échanges se termina avec l'interprétation magistrale de l'hymne Européen par l'orchestre philharmonique des jeunes de Mössingen qui continua à nous ravir de sa prestation.

Pendant ces 2 jours Mössingen était décoré aux couleurs de la France. Des cadeaux «symboles» se sont échangés : une reproduction encadrée d'une action de la société du chemin de fer du Salève datant des années 1900 (qui n'a jamais vu le jour !) pour notre canton et une belle vache décorative (presque grandeur nature) pour partir chez nos amis, symbole de nos prairies sur laquelle chaque français a pu dédicacé son nom !



L'histoire commencée grâce à la bonne volonté des fondateurs se poursuit, la Grande HISTOIRE se construit, à chacun et aux générations futures d'y jouer son rôle.



TRANSPORT SCOLAIRE 2009-2010

Organisé, effectué et financé par la Communauté de Communes du Genevois pour les élèves de la 6^e à la Terminale, externes ou demi-pensionnaires et domiciliés à plus de 3km du Collège ou du Lycée.

Le transport en chiffres

- * 2030 élèves transportés et 42 circuits en service en 2009-2010.
- * 1 584 699€ de subvention du Conseil Général en 2008-2009 soit environ 780€ par élève transporté.
- * 18€ par enfant, le coût annuel supporté par les familles.

SEANCE DE PREVENTION POUR LES 6^e

1. **Partie théorique (45mn)** animée par un intervenant bénévole.

- * **Trajets scolaires** : éléments réfléchissants, marche à gauche de la chaussée, danger des angles morts, comment traverser la chaussée sans danger ;
- * **Citoyenneté** : Prix du transport, qui paie et quel est le prix d'un car ;
- * **Responsabilité** : le jeune doit prendre conscience que lui seul peut assurer sa sécurité sur le trajet scolaire.

La responsabilité des organisateurs et transporteurs ne peut faire disparaître celle de l'élève et de ses parents.

2. **Partie pratique (20-30mn)** : dans le car avec 2 classes pour rappel du matériel de sécurité et exercices d'évacuation par le conducteur et un pompier.

Cette année scolaire 2009-10, seules les classes de 4^{ème} et 2^{nde} seront à nouveau sensibilisées, les classes de 5^{ème} et 3^{ème} le seront en 2010-11.

Cette réduction du nombre des interventions est due à la pénurie de bénévoles au regard de la demande croissante des établissements scolaires. En effet, ces personnes retraitées et bénévoles ne sont plus que 3 ou 4 pour tout le département et sont très inquiètes de la

Quelle prévention en matière de sécurité ?

En 2008-2009, tous les élèves de la 6^{ème} à la 2^{nde} ont été sensibilisés avec des séances adaptées aux différentes classes d'âge (en octobre et novembre pour tous les élèves de 6^e)

pérennité de ces actions car personne à l'horizon pour assurer la « relève ». Elles lancent donc un **appel pressant aux volontaires** dont elles assureront la formation.

Contact : ADATEEP Bernard Goulet - 6 av. de la Mandallaz - Annecy ou adateep74@wanadoo.fr

Quel comportement avoir dans le car ?



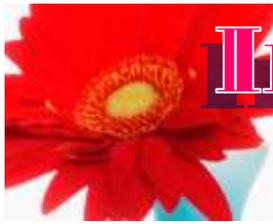
Pour tout complément d'information, contacter :

CCG, Service transport scolaire :

erouset@cc-genevois.fr

04 50 95 92 67





Infos et Agenda

➤ 14 juillet : Fête Nationale à Chevrier

➤ 8 août : Concert à l'Eglise par des chanteuses Ukrainiennes au profit de l'association «Solidarité Bolivie»

➤ 1er octobre : collecte du sang

➤ 4 décembre toute la journée : Téléthon

UP : Cycle Parentalité 2010/2011

1^{ER} rendez vous : fin septembre/ début octobre. « Quelle place pour l'enfant d'aujourd'hui ? » 0 à 3 ans.

Frustrations, ennui, activités, limites...

- ARANDE : mardi 28 /09/10.à 20h30
- FEIGERES : jeudi 30 /09/ 10. à 20h30
- VIRY : jeudi 30 /09 /10 de 14h à 16h
- ECLA : mardi 5 /10 /10 à 20h30

Recherche d'intervenants : L'UP se charge de contacter L'Ecole des Parents et la Maison des Ados. Chaque structure est invitée également à apporter des « contacts ».

A retenir sortie avec Bernard Gaud courant septembre. La date sera donnée début septembre.

MJC

Périodes d'inscription

- ❖ Du lundi 5/07 au vendredi 5/08 pour les adhérents 09/10 qui souhaitent se réinscrire à une activité
- ❖ A partir du mercredi 30/08/10 pour les adhérents des communes partenaires (Chenex – Chevrier – Dingy en Vuache – Jonzier – Minzier – Savigny – Valleiry – Vers et Vulbens)
- ❖ A partir du 6/09/10 pour les autres communes,
- ❖ Démarrage des activités le 13/09/09

Nouvelle activité : Marche Nordique

Premiers rendez-vous

- ❖ Ouverture de la saison avec un one man show humoristique, le 25 septembre
- ❖ Concert Hip-Hop le 2 octobre et Semaine sur l'environnement durable avec les MJC partenaires
- ❖ Mois du théâtre en novembre
- ❖ Nouveau ! Café concert : 1 fois par trimestre
- ❖ 5 spectacles enfant – etc... Brochure disponible fin juin 2010
- ❖ Spectacles : Jean-Michel Mattei – Humour – 25/09 20h30 – Vulbens

Contacts Tél : 04 50 04 30 45 - www.mjcvuache.com - info@mjcvuache.com

La bibliothèque située dans le centre ECLA recherche activement des bénévoles!

Afin que la bibliothèque continue de vivre et peut-être augmenter nos horaires d'ouverture, nous avons besoin de personnes disponibles quelques heures, soit pour une permanence, soit pour couvrir des livres. Si vous êtes intéressés, ou bien juste pour avoir des renseignements, contactez la MJC du Vuache au 04.50.04.30.45.

Propositions de la MJC du Vuache pour le tirage et façonnage du matériel de communication.

- Affiche A3 : 0.30 € soit pour 50, 15 €
- Flyers A6 : 0.15 € les 4 soit pour 4000, 150€.

Tarifs comprenant la fourniture du papier et le façonnage.